

LISTE NATIONALE DES SANCTIONS FINANCIERES CIBLEES

Numéro	Régime	Type de nature	Nom	Prénom	Alias	Date de naissance	IDENTIFICATION				Passeport	Autres éléments d'identification	Fondement juridique	Motifs
							Lieu de naissance	Nationalité	Titre	Adresse				
PP001	Dispositif national de Gel - Art. 100 de la Loi Uniforme LBC/FT	Personne Physique	AG GHALY	lyad	alias Abou AL FADAL OU FADEL ALIAS SIDI MOHAMED ARHALI	01/01/1958 ou en 1958	Boureïssa ou Boghassa, Région de Kidal, Mali	Maliennne	Militaire, ancien diplomate	KIDAL	A1037434 du 10 août 2001	Fils de Ag Bobacer Arhali et de Rhiachatou Wallet Sidi	Arrêté N°2024-0197/MEF-SG du 08 mars 2024	Inscrit sur la liste du comité de sanction des Nations Unies contre Al-Qaïda et El depuis février 2013, -Fondateur et Commandant Ançar-dine groupe terroriste et du GSIM (depuis le 03/2017), -Double attentat en mars 2018 à Ouagadougou revendiqué par le GSIM, -Attaque du bateau Tomboutou en septembre 2023 revendiquée par le GSIM, -Acte de terrorisme, -Financement du terrorisme, -Détenion illégale d'armes de guerre et de munitions en lien intentionnel avec une entreprise terroriste, -Atteinte à l'unité nationale, -Atteinte à l'intégrité du territoire, -Association de malfaiteurs.
PP002	Dispositif national de Gel - Art. 100 de la Loi Uniforme LBC/FT	Personne Physique	BARRY	AMADOU	ALIAS AMADOU KOUFFA ALIAS AMADOU DIALLO	vers 1961	Saraféré C/ Niafunké	Maliennne	Prêcheur	Mali	ND	ND	Arrêté N°2024-0197/MEF-SG du 08 mars 2024	-Acte de terrorisme, -Financement du terrorisme, -Détenion illégale d'armes de guerre et de munitions en lien intentionnel avec une entreprise terroriste, -Atteinte à l'unité nationale, -Atteinte à l'intégrité du territoire, -Association de malfaiteurs. Il a revendiqué plusieurs attaques dans certains pays limitrophes. La Katiba de Macina a aussi revendiqué plusieurs attaques au Mali, entre autres : -Attaque contre le camp militaire de Sevaré, -Attaque contre le camp militaire de Mondoro, -Attaque contre la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Yorosso, -Attaque de Nampala région de Ségou.

PP003	Dispositif national de Gel - Art. 100 de la Loi Uniforme LBC/FT	Personne Physique	AG INTALLA	ALGHABASS	ND	<u>31/12/1972</u>		Maliennne	ancien député à l'Assemblée Nationale du Mal	Kidal	NINA 1 72 08 1 01 006 009 M	Fils de AG ATTAHER INTALLA ou INTALLA AG ATTAHER et de TIDHA WALET SIMITALA	Arrêté N°2024-0197/MEF-SG du 08 mars 2024	Membre du groupe terroriste Ançar-dine (2012-2013) qui a fusionné avec d'autres groupes pour créer le GSIM -Acte de terrorisme par appartenance à un groupe de combat en lien intentionnel avec une entreprise terroriste, -Financement du terrorisme, -Détenction illégale d'armes de guerre et de munitions en lien intentionnel avec une entreprise terroriste, -Atteinte à l'unité nationale, -Atteinte à l'intégrité du territoire, -Association de malfaiteurs.
PP004	Dispositif national de Gel - Art. 100 de la Loi Uniforme LBC/FT	Personne Physique	AG ACHERIF	BILAL	ND	vers 1977	Burkina Faso	Maliennne	ND	Kidal	NINA 1 77 08 2 01 001 005 H	Fils de ACHERIF AG ALMINNA et de NASROUNE WALET MAHAMED	Arrêté N°2024-0197/MEF-SG du 08 mars 2024	Membre de la coalition avec les groupes terroristes pour combattre l'armée maliennne, -Membre Ançar-dine groupe terroriste et alliés, -Membre du GSIM-JNIM et alliés depuis mars 2017, -Acte de terrorisme par appartenance à un groupe de combat en lien intentionnel avec une entreprise terroriste, -Financement du terrorisme, -Détenction illégale d'armes de guerre et de munitions en lien intentionnel avec une entreprise terroriste, -Atteinte à l'unité nationale, -Atteinte à l'intégrité du territoire, -Association de malfaiteurs.
PP005	Dispositif national de Gel - Art. 100 de la Loi Uniforme LBC/FT	Personne Physique	AG ALMAHMOUD	FAHAD	ND	vers 1976 ou le 31/12/1976	Imarad I	Maliennne		GAO	NINA 1 76 07 2 06 013 003 R	Fils de ALMAHMOU D et de MARIAM	Arrêté N°2024-0197/MEF-SG du 08 mars 2024	Allié du GSIM-JNIM -Acte de terrorisme par appartenance à un groupe terroriste en lien intentionnel avec une entreprise terroriste, -Financement du terrorisme, -Détenction illégale d'armes de guerre et de munitions en lien intentionnel avec une entreprise terroriste, -Atteinte à l'unité nationale, -Atteinte à l'intégrité du territoire, -Association de malfaiteurs.
PP006	Dispositif national de Gel - Art. 100 de la Loi Uniforme LBC/FT	Personne Physique	AG BOUHADA	ACHAFAGUI	ND	31/12/1973	Kidal	Maliennne	ND	Kidal	1 73 08 1 01 012 038 M	Fils de BOUHADA AG ASSAINOD et de TARAWATT WALET AGA	Arrêté N°2024-0197/MEF-SG du 08 mars 2024	Membre Fondateur du GSIM-JNIM -Acte de terrorisme par appartenance à un groupe de combat en lien intentionnel avec une entreprise terroriste, -Financement du terrorisme, -Détenction illégale d'armes de guerre et de munitions en lien intentionnel avec une entreprise terroriste, -Atteinte à l'unité nationale, -Atteinte à l'intégrité du territoire, -Association de malfaiteurs

PP007	Dispositif national de Gel - Art. 100 de la Loi Uniforme LBC/FT	Personne Physique	DIALLO	Mahamoud ou Ibrahim dit Houdé	Houdé	01/01/1996	Kotoka /Mali	Malienn	Agriculteur	kotoka/Mali	ND	Ibrahim	Arrêté N°2024-1199/MEF-SG du 09 mai 2024	Participation à une association de malfaiteurs en relation avec une organisation terroriste.
PP008	Dispositif national de Gel - Art. 100 de la Loi Uniforme LBC/FT	Personne Physique	SANDARA	Lacina dit Lacinadjan	Lacinadjan	01/01/1995	Karaborala /f	Malienn	Agriculteur	Karaborala /f	ND	ND	Arrêté N°2024-1199/MEF-SG du 09 mai 2024	Participation à une association de malfaiteurs en relation avec une organisation terroriste.
PP009	Dispositif national de Gel - Art. 100 de la Loi Uniforme LBC/FT	Personne Physique	OULD AHMEID	FAWAS OULD AHMED	IBRAHIM 10	25/12/1978	NOUAKCHOT	Muritanie			ND		Arrêté N°2025-1384/MEF-SG du 30 Avril 2025	Participation à une association de malfaiteurs en relation avec une organisation terroriste.
PM001	Dispositif national de Gel - Art. 100 de la Loi Uniforme LBC/FT	Personne Morale	Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM ou Jama'at Nusrat al-Islam wal Muslimin)	Groupe terroriste	mars-17	MALI	MALI	MALI	Al Qaida au Maghreb Islamique, Chef : Abou Oubeida Yusuf Al Annabis /Ansardine, Chef Iyad Ag Ghali /Almourabit oune, Chef Hammama Ould Lakhouer alias Hamza de Tankort	ND	Chef : Iyad Ag Ghali secondé par Amadou DIALLO alias Amadou Kouffa ; Coordinateur national au Burkina Faso : Dicko Yero alias Djaffar	Arrêté N°2024-1199/MEF-SG du 09 mai 2024	Organisation terroriste responsable d'actes terroristes au Mali et au Burkina Faso	
PM002	Dispositif national de Gel - Art. 100 de la Loi Uniforme LBC/FT	Personne Morale	2. Etat Islamique au grand Sahara, Chef Abdou Mohamed alias Abba Sahraou	Groupe Terroriste	ND	MALI	MALI	MALI	ND	ND	Abdou Mohamed alias Abba Saharaou	Arrêté N°2024-1199/MEF-SG du 09 mai 2024	Organisation terroriste responsable d'actes terroristes au Mali et au Burkina Faso	